

Mutation interne quel recours?

Par kelke, le 15/04/2014 à 20:27

Bonjour,

Ayant demandé une mutation j'ai eu une lettre en courrier interne me disant que cela était positif. Cette lettre est signé par le responsable mais à l'emplacement ou il y a mon nom je n'ais pas signé. désormais je ne souhaite plus aller dans cette nouvelle agence, vu qué je n'ais pas signé doi-je me rendre à mon nouveau lieu de travail?

Par P.M., le 15/04/2014 à 22:00

Bonjour,

il faudrait déjà savoir comment votre demande de mutation a été formalisée mais avant d'envisager si vous avez une obligation de vous rendre au nouveau lieu de travail, il faudrait savoir si l'employeur serait d'accord pour que vous renonciez à votre demande...

Par kelke, le 15/04/2014 à 22:25

A la base c moi qui ai demandé cette mutation.la lettre de notification de mutation a eté signé par l'employeur par contre du coté salarié ou il y a mon nom je n'ai pas signé. merci

Par P.M., le 15/04/2014 à 23:18

Vous ne précisez toujours pas comment votre demande a été formalisée si c'est par écrit car nous savions déjà ce qu'il en était pour la réponse et d'autre part si l'employeur serait d'accord pour que la mutation n'intervienne plus...

Par kelke, le 16/04/2014 à 06:38

oui par écrit. Et le patron ne veut pas annuler la mutation. merci

Par P.M., le 16/04/2014 à 08:42

Bonjour,

Si vous êtes demandeur et qu'en plus la mutation est dans le même secteur géographique ou entre dans le cadre d'une clause de mobilité licite, l'employeur pourrait vous l'imposer...